



N° 1913- 08/01/2026  
www.maisondelartisan.fr

  
**Maison de l'Artisan**  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

## Sommaire

### Page 2 :

- Loyauté envers sa femme ou son employeur...il faut (bien) choisir !
- Bail commercial et local vétuste : les droits du locataire rappelés

### Page 3 :

- Financement de formations éligibles au compte personnel de formation

### Page 4 :

- Sur nos réseaux : meilleurs vœux pour cette nouvelle année

## 2026, l'année de la proximité

Chers artisanes et artisans,

L'année 2026 s'annonce incertaine sur le plan international tandis que notre pays s'installe dans un flou institutionnel où le personnel politique se presse pour que rien n'avance vraiment.

Dans ce moment de tensions, la proximité redevient une valeur refuge. Nos entreprises, qui sont au contact des Français, génèrent de la valeur-ajoutée sur place avec des activités bien palpables, ni spéculatives ni délocalisables ; elles sont des îlots de stabilité.

Bien entendu nous n'échappons pas aux difficultés économiques ou aux étouffantes contraintes administratives, mais nos petites entreprises sont agiles et s'adaptent vite aux changements. S'il y a matière à inquiétude pour l'économie en général, je reste raisonnablement optimiste pour nos entreprises de l'économie réelle, celles où on a besoin de bras et pour qui l'intelligence artificielle n'est pas un concurrent direct.

Si nous voulons être entendus, nous devons agir à l'échelle locale, là où les décisions ont un impact direct sur notre activité. En ce sens, les artisans doivent s'impliquer dans la vie de leur ville ou de leur village. Ils doivent garnir les rangs des conseils municipaux où ils sont encore trop peu nombreux. C'est ici que les décisions se prennent, c'est là où on doit être. Les agriculteurs ont toujours su le faire, les plus grosses entreprises aussi, nous devons les rejoindre.



U2P des entreprises de produits  
Mouvement des Entreprises de France Pyrénées Orientales  
fdsea

**GRAND ORAL DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES**  
&  
**VOEUX DE L'ALLIANCE ÉCONOMIQUE 2026**

28 MERCREDI 01 JANVIER 26 2026

AU CINÉMA LE MÉGA CASTILLET  
Zac du, Rond-Point du Mas Rouma, 66000 Perpignan



C'est pour impulser ce mouvement que nous organisons, avec la FDSEA et le MEDEF une soirée de l'alliance économique de vœux aux entreprises et aux maires.

**Le mercredi 28 janvier à 18h30 au cinéma Méga Castillet** nous réunirons l'ensemble des candidats à la mairie de Perpignan pour les questionner sur leur programme économique ; ils ont tous répondu présent. Il s'agira d'une grande soirée gratuite, festive, ouverte à tous nos adhérents, et où il sera enfin question de l'économie concrète. Je compte sur votre présence, l'Artisanat doit faire la démonstration de sa force et de son nombre.

En attendant de vous retrouver, je vous adresse, ainsi qu'à vos familles et vos équipes, mes meilleurs vœux de santé, de réussite et d'entrain pour cette année 2026

**Patrick Pardo, Président U2P**

**Réservations pour la soirée à [christine.olivier@upa66.fr](mailto:christine.olivier@upa66.fr) ou au 04.68.34.59.34**



# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002  
du 19 décembre 2025

## LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 2025, Monsieur Frank BRAZO, artisan taxi exerçant en entreprise individuelle, dont le siège social est sis 11 RUE MARCEAU, 66390 BAIXAS, immatriculé au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 849493184, ci-après dénommée «le loueur», a donné en location gérance à :

La SASU TAXI YANN ROUSSILLON, dont le siège social est sis 12 rue Ferdinand de Lesseps 66440 TORREILLES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Perpignan sous le numéro 995076353, représentée par Monsieur Yann ANDREO en sa qualité de président ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ci-après dénommée « le locataire gérant ».

Les éléments d'exploitation du fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant :

-Le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n°5 délivrée par la Mairie de SALSES LE CHATEAU dont le loueur est titulaire

-Le véhicule équipé taxi de marque TOYOTA modèle RAV 4, immatriculé auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sous le n°HG-277-DS

Le présent contrat est conclu à compter du 01 janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2030.

Pour avis, Le Loueur.



## AGC CESAME

### Comptabilité Gestion Paie

Partenaire des artisans  
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr

**Facture électronique : ne signez pas  
n'importe quoi avec n'importe qui.  
«L'urgence est à relativiser !**

## Financement de formations éligibles au compte personnel de formation

**Pour l'année 2026, la participation obligatoire restant à la charge du bénéficiaire est fixée à 103,20 € (au lieu de 102,23 € auparavant).**

Cette participation, qui peut être prise en charge par l'employeur ou par l'opérateur de compétences, n'est pas due par :

- Le demandeur d'emploi
- Le titulaire d'un CPF en cas d'actions de reconversion, lorsqu'il décide de mobiliser tout ou partie des points inscrits sur son compte professionnel de prévention (C2P) ou fait usage de l'abondement prévu pour les victimes d'un risque professionnel (AT/MP) atteintes d'une incapacité permanente d'au moins 10 %.



BANQUE  
POPULAIRE  
DU SUD



SOCAMA  
DU SUD

MAISON  
DE  
L'ARTISAN

Groupama  
MÉDITERRANÉE

viasanté  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



## sur nos réseaux

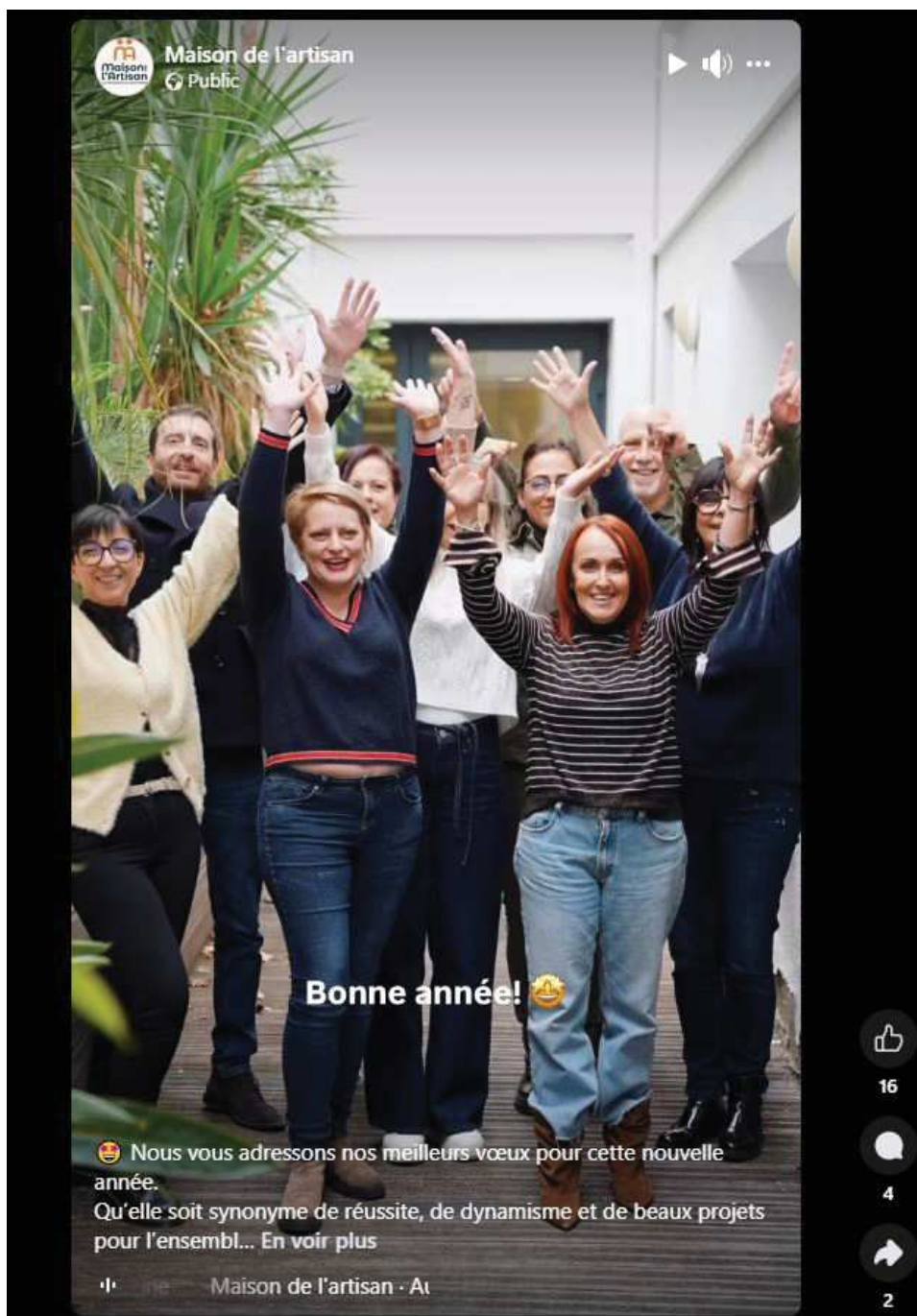
# Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle soit synonyme de réussite, de dynamisme et de beaux projets pour l'ensemble des artisans, entreprises et partenaires de notre territoire.

En 2026, nous continuerons à vous accompagner, à valoriser vos savoir-faire et à soutenir le développement de vos métiers.

Très belle année !

L'équipe de la Maison de l'Artisan



## Petites Annonces

### VENTE / LOCATION

→ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnée toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

→ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

→ Location-gérance ADS taxi sur Font-Romeu. Tél : 06 83 35 15 21.

→ Secteur Nord PO. Cause changement d'activité du dirigeant, jeune entreprise avec forte progression de CA (350K€ HT en 2024, 700K€ en 2025) cherche repreneur. L'entreprise est spécialisée dans les activités photovoltaïques à destination des professionnels. Le CA des 6 prochains mois est signé pour 500K€. Un accompagnement par le cédant est possible durant 6 mois.

Prix de vente: 150K€

Les candidats intéressés devront signer un engagement de confidentialité.

Premiers contacts à :

damien@maisondelartisan.fr



Maison de  
l'Artisan  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires